

Projet ARPEGI

[Projet](#)

Le dossier de candidature à l'appel à projet FEAMP « mesure 40.1 d : Analyse de risques pêche et proposition de mesures dans les sites Natura 2000 » correspondant au projet ARPEGI (pour Analyse de Risques PÊche au sein du [...])

Thématique : Écosystèmes et environnement, Gouvernance et outils de gestion | **Localisation** : France, Golfe de Gascogne, Nouvelle-Aquitaine |
Filière : Pêche, Pêche à pied, Pêche embarquée

Projet : Terminé

Porteurs du projet : Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis (PNM EGMP),

Financeurs : Office Français de la Biodiversité (OFB), Union Européenne – FEAMP, Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis (PNM EGMP),

Contexte

Le dossier de candidature à l'appel à projet FEAMP « mesure 40.1 d : Analyse de risques pêche et proposition de mesures dans les sites Natura 2000 » correspondant au projet ARPEGI (pour Analyse de Risques PÊche au sein du PNM de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis) a été déposé le 15 juin 2019 par le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis. Le PNM EGMP, en tant que porteur du projet, s'appuie sur les 5 comités des pêches dont les navires fréquentent le périmètre du PNM. Les comités partenaires/prestataires sont : le CRPMEM Bretagne, le COREPEM, le CRPMEM NA, le CDPMEM 17 et le CDPMEM 33. Là encore, à l'instar des projets « PAMPAQ » ou « PIMBA », l'objectif est de mener à bien, sur la période 2020-2022, « l'analyse de risque pêche » sur la totalité des sites N2000 compris dans le périmètre du PNM EGMP. A noter que le projet prévoit aussi d'inclure le site N2000 oiseaux du Plateau de Rochebonne, au large du PNM. Au total, ce sont 25 sites Natura 2000 (habitats-faune-flore et oiseaux) qui sont concernés par le projet. Une première estimation permettait de dire que près de 650 navires de pêche professionnels, y compris étrangers, réalisent au moins une opération de pêche dans la zone du projet chaque année.

Ce projet est financé par le FEAMP et le porteur de projet (PNM EGMP – OFB). Le préprojet de diagnostic bénéficie d'un financement du PNM, auquel s'ajoute de l'autofinancement des différents partenaires.

Objectifs

✓ mener à bien, sur la période 2020-2022, « l'analyse de risque pêche » sur la totalité des sites N2000 compris dans le périmètre du PNM EGMP (Code de l'Environnement).

Actions

Il s'agit d'évaluer le risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires (HIC et EIC) par les activités de pêche professionnelle, puis de proposer des mesures réglementaires et adaptées. Un diagnostic socio-économique des activités de pêche relativement précis permettra ainsi d'évaluer la santé des différentes flottilles et d'évaluer les effets de potentielles mesures de gestion qui pourraient être proposées.

La réalisation de la première phase du diagnostic des activités de pêches sur l'immense périmètre du PNM EGMP constitue une étape préalable (non incluse dans ARPEGI). Ce préprojet en est cours de réalisation.

Contrairement aux autres projets d'ARP, le projet ARPEGI s'attachera à l'évaluation du risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaires (EIC) par la pêche professionnelle. Les combinaisons engins x EIC sont innombrables dans la zone d'étude. L'attente d'une méthodologie nationale ARP « espèces » prévue pour fin 2021 sera très grande. Il est envisagé que les partenaires du projet ARPEGI essayent de proposer des mesures de gestion pour 5 couples engin x EIC prioritaires.

En amont d'ARPEGI, une collaboration avec le PNM EGMP et les différents comités des pêches est en cours afin de réaliser un diagnostic des activités de pêche dans la zone du PNM. Dans le cadre d'ARPEGI, ce pré-diagnostic sera étendu à la ZPS Rochebonne-Pertuis, puis sera complété par des analyses d'ordre socio-économique (le RICEP est le prestataire sélectionné par le PNM pour coordonner cette analyse). Le CRPMEM NA a réalisé un traitement des données de pêches de 2017 des navires girondins consignées grâce au suivi halieutique des navires de moins de 10m de Nouvelle-Aquitaine (SH-10m). Il s'agissait notamment de mettre ces données

sous le format des données de l'observatoire VALPENA (auxquels adhèrent le CDPMEM 17, le COREPEM et le CRPMEM Bretagne) pour disposer de données complètes et interopérables. Une dizaine d'enquêtes ont été menées auprès d'armateurs pour préciser certaines informations. Seules les données de fréquentation spatiale et de productions 2017 des navires girondins et basco-landais de plus de 12 mètres, non suivi par un observatoire, feront l'objet d'une extraction de données directement par l'OFB via le Système d'Information Halieutique d'Ifremer (SIH).